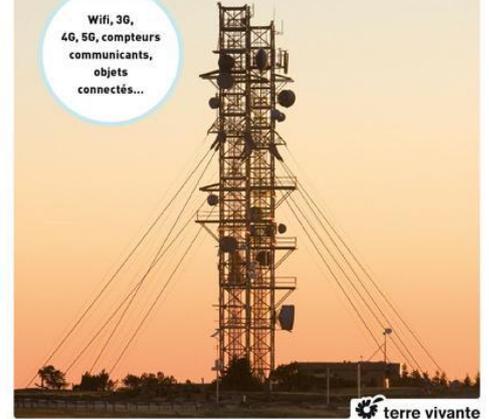


CONSEILS D'EXPERT CLAUDE BOSSARD, MARIE MILESI, ALAIN RICHARD, ISABELLE NONN TRAYA, MICHÈLE RIVASI

La pollution électromagnétique

Santé | Législation | Protection dans l'habitat...

Wifi, 3G, 4G, 5G, compteurs communicants, objets connectés...



REFUS LÉGAL DU COMPTEUR LINKY

Art. L341-4 Code Énergie - Clause 6-3 CGV

POSE FORCÉE = INFRACTION

Art. 226-4 & 432-8 Code Pénal - Art. 544 Code Civil

Stoplinky73@yahoo.com

LINKY-KIT n°3 ~ 21.01.19

Écho du collectif de "MÈRE-RAVOIRE"

REFUS LÉGAL DU COMPTEUR LINKY
Art. L341-4 Code Énergie - Clause 6-3 CGV

POSE FORCÉE = INFRACTION
Art. 226-4 & 432-8 Code Pénal - Art. 544 Code Civil

Linky Jugement au Fond &
Plaque Action Nationale Opposable de
REFUS LÉGAL DU COMPTEUR LINKY
pour mise en garde au poseur
sur sa responsabilité
civile et pénale

EDITION 201

CODE DE L'ÉNERGIE
— Annoté et commenté —
3^e édition

DALLOZ

4K UHD

CHAMPS ELECTROMAGNÉTIQUES ARTIFICIELS

Souvent imposés à votre insu et nocifs pour humains, animaux et plantes

Comment limiter son exposition

Objet ou technologie irradiant	Nos conseils	Remarques
Téléphone portable	Ne pas utiliser plus de 6 mn consécutives, pas plus de 20mn par jour	<ul style="list-style-type: none"> Plus l'on utilise le portable, plus l'exposition aux CEM augmente pour tous DONC Pas de mésusage : réserver le portable à la téléphonie vocale ou SMS l'éteindre en voiture, train etc (cages de Faraday) et la nuit Formellement déconseillé aux enfants de moins de 15 ans et aux femmes enceintes
Wi-Fi domestique	<ul style="list-style-type: none"> Le désactiver privilégier le câble (RJ45) vérifier régulièrement qu'il ne s'est pas réactivé 	<ul style="list-style-type: none"> Technologie inutile et dangereuse Peut se réactiver après une coupure de courant Peut se réactiver après une mise à jour logicielle du FAI
Tablettes	À éviter – la plupart fonctionnent en Wi-Fi.	S'opposer à leur usage à l'école : utiliser le formulaire Robin des Toits
Wi-Fi communautaire (hotspot, femtocell, nomade)	<p>Pour le désactiver, voir le site de Robin desToits</p> <p>http://www.robindestoits.org/Comment-désactiver-le-wifi_a227.html</p>	<p>Technologie inutile et dangereuse</p> <p>Souvent installée à votre insu</p> <ul style="list-style-type: none"> Peut se réactiver après une coupure de courant Peut se réactiver après une mise à jour de la box par le fournisseur à qui vous servez d'antenne-relais ...et vous êtes répertorié sur leur carte comme point d'accès
Téléphone sans fil (dit DECT)	<p>revenir au téléphone filaire ou installer un dédoubleur de prise pour brancher un téléphone filaire et un Eco-DECT (mentionnant : n'émet pas au repos)</p> <p>si possible relier la box à la terre avec une prise USB modifiée</p> <p>NB qualité de la terre à vérifier (la résistance doit être comprise entre 10 et 30 ohms)</p>	<p>Si ce n'est pas un Eco-DECT (fonction à activer sur certains modèles), il rayonne sur sa base ou quand vous oubliez de raccrocher le combiné.</p> <p>Dernière minute : Certaines boxes ont <u>une base DECT active par défaut donc rayonnant même si vous n'avez pas de téléphone raccordé</u>. Elle est parfois non désactivable</p>
Lampes basse consommation	Pas à moins de 50 cm de la tête et pas en lampe de chevet	Pas vraiment économiques – en plus d'irradier, contiennent du mercure
Blue-tooth	Utiliser une souris et un clavier filaire	Impact limité à l'utilisateur rayonne sur quelque mètres.
Babyphones	Ne pas utiliser (c'est un DECT)	Souvent placés près de la tête du bébé pour bien entendre !!
Consoles de jeux	La Wii ,NON !... 6V/m	Elles utilisent toutes le WiFi limitez-en l'usage.
Antennes-relais	Exposition variable selon distance, mais aussi la puissance, l'orientation, l'inclinaison et la réflexion sur des parois métalliques	Effet parapluie = mensonge des opérateurs Les associations demandent de nombreuses petites antennes émettant peu : trop cher !!!!
Wi-Max	Si vous êtes dans une zone à faible débit, demander le raccordement par NRA-MED	Wi-Max obsolète, inefficace et coûteux pour le contribuable (financement fréquent par le Conseil Général)
Compteurs dits intelligents	<p>- Demandez au fournisseur de blinder votre ligne électrique pour vous protéger des effets du Courant porteur en Ligne (CPL) imposé</p> <p>- POUR TOUS LES COMPTEURS, NE SIGNEZ RIEN, MEME À LA POSE</p>	<p>Pour soi-disant nous faire économiser de l'énergie :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▫ Serions trop sots pour trouver tout seuls ? ▫ Le fournisseur voudrait-il se tirer une balle dans le pied en réduisant ses bénéfices ? <p>Nous serons un peu plus irradiés, un peu plus surveillés et des emplois disparaîtront.</p>
Communication entre machines	C'est vous qui voyez : si vous voulez que votre smartphone vous prévienne qu'il n'y a plus de pommes de terre dans votre réfrigérateur ((sic)!	Si elle est indispensable, peut passer par le réseau.

...Et...le Zig Bee : petits appareils sans fil fonctionnant en Wi-Fi etet le CPL... et les radios -réveils et.....

Ne pas oublier les basses fréquences : nécessité de vérifier la mise à la terre du lieu de vie et de vérifier que tous les systèmes électriques sont reliés à cette même terre. Pour les chambres faites poser des IAC, Interrupteurs Automatiques de Champ (dit bio-rupteurs)

Pour lancer l'alerte : Sur votre lieu de travail comme dans les établissements recevant du public (bibliothèques , établissements scolaires, lieux de soins etc) , signalez sur les registres santé-sécurité les champs électromagnétiques artificiels comme risque sanitaire .

PREMIÈRES VICTIMES DE L'IDÉOLOGIE DU SANS FIL : LES ENFANTS

Avec Linky, on compte les heures...

PARANOS, les anti-Linky ? Certains d'entre eux sont persuadés que, pour les forcer à accepter son nouveau compteur, Enedis (la filiale d'EDF) a saboté leur option tarifaire heures pleines-heures creuses afin de faire croire que leur bon vieux compteur est défaillant...

Deux fois par jour, selon des tranches horaires bien précises (de 23 heures à 7 heures, de minuit à 8 heures, etc.), Enedis envoie, sous forme d'impulsions électriques depuis ses centres régionaux de surveillance et de contrôle du réseau, un signal de une à deux secondes vers un transformateur.

Nombre de collectifs anti-Linky (il y en a pas moins de 500) affirment que, chez eux, les compteurs se retrouvent bloqués sur l'option heures pleines. Fini le tarif préférentiel ! Ainsi, à Gometz-le-Châtel (Essonne), depuis fin octobre, 23 personnes installées dans ce village de 2 600 habitants, et qui ont toutes refusé Linky, disent se retrouver en rade d'heures creuses. Bernard Bazoge, membre du collectif Stop Linky LiGoGif, a fait les comptes : « Quand ils font venir un électricien, on leur dit que le problème ne vient pas de leur compteur. Enedis leur assure le contraire. Du coup, ça traîne, certains finissent par accepter qu'on leur pose Linky. Et, là, miracle : le système heures pleines-heures creuses

fonctionne de nouveau. » Même genre d'histoire du côté de Tarbes (Hautes-Pyrénées), à Artigues-près-Bordeaux, dans le village de Los Masos (Pyrénées-Orientales), mais aussi à Castres (Tarn), où, pendant six jours, une panne de signal a été constatée dans plusieurs quartiers de la ville... Alors, vrai ou faux ?

Après leurre

Pour Patrice Goyaud, ingénieur retraité de EDF/RTE, spécialiste du fonctionnement des réseaux électriques, et membre de Robin des Toits, il n'y a pas cinquante hypothèses possibles : « Si ce dysfonctionnement est circonscrit à un compteur, on peut raisonnablement suspecter une défaillance du contacteur heures pleines-heures creuses, une pièce peu onéreuse et facile à remplacer directement sur le compteur. Par contre, si tout un quartier est affecté, il peut s'agir d'une panne de retransmission du signal depuis le transformateur de quartier

vers la grappe de compteurs concernée. Il peut s'agir aussi d'une défaillance technique sur le réseau. Si c'est le cas, Enedis doit résoudre le problème sans en profiter pour demander aux usagers qui n'ont pas Linky de changer de compteur. Quant à l'hypothèse d'une panne provoquée directement par Enedis, c'est peu crédible puisque tous les usagers d'un même secteur sont affectés, qu'ils aient ou non un compteur Linky. »

Du côté d'Enedis, le démenti est catégorique contre les « allégations rapportées qu'une action délibérée serait menée à l'encontre des clients ayant manifesté leur opposition à la pose du nouveau compteur ». Et la défaillance technique qu'on laisserait traîner ? « Même s'il est très rare, tout incident technique ferait l'objet d'un dépannage rapide, et les clients concernés seraient informés. » D'ailleurs, juste après les coups de fil du « Canard » à Enedis, les habitants de Gometz-le-Châtel ont vu revenir leurs tarifs heures creuses. Vive le Père Noël !

Professeur Canardeau

APRÈS LES PASSEPORTS DE BENALLA...

... ENCORE HEUREUX QU'IL NE SOIT PAS PARTI AVEC LES CLÉS DE L'ÉLYSÉE !



DeLemba

<http://www.larepubliquedespyrenees.fr/2019/01/04/incendie-a-mourenx-47-personnes-evacuees-dans-la-nuit,2496887.php>

Incendie à Mourenx : 47 personnes évacuées dans la nuit et le froid

L'alerte a été donnée un peu avant 4 heures, dans la nuit de jeudi à vendredi. Un immeuble de cinq étages de la place Guynemer a été évacué dans un froid glacial. Heureusement, l'incendie est sans gravité. Selon les premières constatations, c'est un départ de feu au niveau d'un coffret électrique dans une cave qui est à l'origine de l'importante fumée qui s'est dégagée dans la nuit de jeudi à vendredi dans un immeuble de cinq étages de la place Guynemer, dans le centre de Mourenx.

https://www.liberation.fr/amhtml/checknews/2019/01/10/le-compteur-linky-va-t-il-permettre-de-taxer-la-recharge-des-voitures-electriques_1694957

Je trouvais curieux que l'Etat tolère que les premiers acheteurs de Véhicules Electriques (VE) rechargent aujourd'hui leurs batteries à leur domicile au prix du kWh actuel alors qu'on impose dorénavant à tout nouvel acquéreur d'un VE qu'il soit équipé d'un compteur Linky, ce qui signifie que l'Etat se réserve la possibilité de lui faire payer un prix de l'électricité différent pour la recharge d'un VE, et notamment la TICPE (équivalent de la TIPP d'avant 2011 payée sur les produits pétroliers) en plus du prix de l'électricité, et ce grâce à l'interface du Linky appelée Télé Information Client dont un relai virtuel est dédié à la recharge des batteries des VE (source CRE).

Je découvre dans cet article qu'à l'heure actuelle, et à titre transitoire, (*en attendant que les Linky soient posés et que les TIC fonctionnent je suppose*), non seulement la recharge d'un VE est payée au prix du kWh classique mais de plus au tarif "Heures Creuses".

Je ne peux que souhaiter aux petits veinards qui en profitent que le tarif "Heures Creuses" dure le plus longtemps possible, mais on peut compter sur le couple ETAT-ENEDIS pour remédier à ce manque à gagner dès que les linky seront en service et au plus tard en 2021! En effet le taux de la TCFE actuelle est sans commune mesure avec celui de la TIPP. On peut de plus se poser la question suivante: comment seront traités et facturés les usagers qui aujourd'hui ont une prise de recharge à leur domicile et qui ont refusé le remplacement de leur compteur?

Habitué à l'ambiguïté des positions prises par l'UFC Que Choisir dans le dossier Linky, je ne suis pas étonné de trouver sous la plume de son journaliste la phrase suivante: "Aujourd'hui j'imagine mal le Gouvernement faire l'annonce d'une taxe spécifique sur la recharge des véhicules électriques". Aujourd'hui mais demain l'admettra-t-il ?

Je pense que la rédactrice de l'article a dû avoir pour consigne de ne pas effrayer les usagers et peut-être même de les encourager à acheter des voitures électriques, pour laisser entendre que les recharges seraient payées ad vitam aeternam au prix courant de l'électricité sans nouvelle taxe. Pour ma part j'ai peine à imaginer que l'Etat pourrait se passer des revenus actuels de la TICPE prélevée sur les produits pétroliers. Enfin la journaliste de Libé affirme que le linky sans ERL ne serait pas en mesure de compter la consommation d'une recharge de VE. A quoi le CPL servirait-il donc?

Que pensez vous de tout cela?

Bonjour à tous

Merci pour ce très bon document et ses nombreuses références...

A sa lecture, je ne peux m'empêcher de penser qu'on en veut à notre vie. D'ailleurs, des gens comme Hans Joachim Schellnhuber, qui compte parmi les scientifiques aimés par l'oligarchie, conseiller de la commission européenne, et ami de Merkel, disait que pas plus d'1 milliard d'humains devrait vivre sur terre. Que fait-on des 6 milliards restants ?

Peut-être la 5G résoudra ce problème ou fera partie de la solution finale. A mon avis, cela se pourrait très bien : est-ce que les industriels des télécoms, big pharma, l'industrie agroalimentaire, la finance, sans oublier les Etats qui on fait de tous temps et continuent de faire des guerres coloniales ont le moindre état d'âme à tuer des millions de personnes, ou à plonger dans la misère 99% de la population pour leur seul profit ? Non.

Alain

Le dim. 23 déc. 2018, stoplinky robion84 <reseau_nat_anti_linky@lists.riseup.net> a écrit :

Bonsoir

Une personne souhaitant refuser le compteur me demande quelles seront les conséquences financières pour elle en cas de refus . J'ai envie de répondre aucune . Pouvez vous me confirmer que c'est la bonne réponse .

Cordialement . Claire - Collectif stop linky Robion

Aucune, j'ai refusé le compteur depuis 2014 et ça n'a eu aucun impact ni sur ma facture ni sur ma consommation. Bien à vous -
Guillaume – COLLECTIF STOP VAR OUEST LINKY SUD SAINT BAUME & PROVENCE VERTE

Bonjour,

Les réponses citées ont toutes du poids car elles émanent de maires, d'une avocate. On pourrait aussi expliquer que, si la décision était prise par la CRE de "taxer" (car cette tarification des relèves serait considérée comme une taxe) ceux qui ont refusé le Linky, ce serait une porte ouverte à des actions judiciaires :

1° sous la forme d'une QPC (question prioritaire de constitutionnalité) auprès du conseil constitutionnel, car toute taxe doit être appréciée selon le principe d'égalité devant l'impôt (voir article joint).

2° si malgré ce filtre cette taxe était maintenue, alors il serait temps de contester l'obligation de chaque français de payer les Linky à partir de 2021 (prix d'après la Cour des comptes de 130 €, sous estimé et auquel il faut ajouter les intérêts liés au programme => plutôt vers les 200 € ?). En effet, si d'un coté on est considéré spécifiquement car ne disposant pas de Linky, juridiquement il sera difficile de nous le facturer ! Vu comme ça, cela laisserait pas mal d'années d'amortissement du surcoût d'une relève.

A+ Denis

Culture Monde de France Culture - mercredi 26/12 - 11h /12h

<https://www.franceculture.fr/emissions/cultures-monde/culturesmonde-du-mercredi-26-decembre-2018>

Daphné Caruana Galizia , journaliste , enquêtait sur les affaires de fraudes fiscales , blanchiment d'argent et crimes organisés à Malte ... Elle sera assassinée le 16 Octobre 2017 !

A 38,42 mn Eric Vernier (spécialiste du blanchiment financier et des paradis fiscaux (directeur de l'IRSI) à Sud de Co La Rochelle dit ceci : " on s'aperçoit qu'une entreprise comme EDF à des filiales à Malte pour des raisons fiscales " ...

Je pense que ce monsieur vu son statut diffuse des informations renseignées .

Trouvez vous normal et acceptable qu'EDF puisse tremper dans une affaire de fraude fiscale et être gestionnaire de la fourniture d'électricité d'un service public ?

Ce n'est pas aux usagers , aux maires de se justifier devant la justice .

Laure .



Son compteur Linky s'enflamme le soir de Noël, il passe le réveillon aux chandelles !

Un habitant de Saint-Germain dans l'Aube a passé son réveillon de Noël aux chandelles après ce qu'il a identifié comme "l'explosion de son compteur Linky". L'intervention des pompiers a permis d'éviter un drame.

25 décembre, 21 h Victor Ribeiro reçoit une vingtaine de personnes à dîner dans sa maison de Saint-Germain, lorsque [son compteur disjoncte une première fois](#). Victor remet en route l'installation avant d'aller retrouver ses amis. "Quelques minutes plus tard, nous avons entendu une terrible explosion avant d'apercevoir de grandes flammes. Fort heureusement, le compteur se trouve à l'extérieur. Je n'ose imaginer les conséquences si le compteur s'était trouvé dans la maison..." Dès l'alerte donnée, les pompiers sont intervenus ainsi que les agents Enedis. "Tout est rentré dans l'ordre en quelques heures mais nous avons terminé notre repas aux chandelles !"

Pour Enedis, le compteur n'est pas en cause ! Dans un communiqué de presse envoyé [à la rédaction de l'Est Éclair](#), ce jeudi matin, la direction territoriale [ENEDIS](#) Aube précise : "Le compteur Linky installé depuis 8 mois, n'est pas à l'origine de l'incendie de mardi soir (...)"

Les premiers éléments d'analyse montrent que l'incendie est dû à l'échauffement des câbles de repiquage situés dans la grille à la base du coffret : cette grille a complètement fondu, provoquant la détérioration du panneau de comptage et du compteur (et non pas l'inverse) !" L'opérateur d'électricité en réseau précise qu'un tiers des [compteurs Linky](#) sont aujourd'hui posés, "il devient plus fréquent de noter la présence d'un compteur Linky sur les lieux des incendies. Pour autant, il faut éviter les amalgames !".

Source : Est Éclair

Linky, le CPL est un signal radiofréquence. MISE AU POINT, suite à l'article de la revue Capital de janvier 2019

par Marc Filterman ([son site](#)) jeudi 3 janvier 2019

Etant donné le nombre d'articles sur Macron et les gilets jaunes à se suivre sur Agoravox, je ne juge pas utile de publier le mien pour l'instant. Je préfère continuer ma lancée sur le Linky, surtout suite au dernier article que je viens de lire, et qui reprend toutes les Fake News d'Enedis. MISE AU POINT, suite à l'article de la revue Capital de janvier 2019, le CPL du compteur électrique Linky d'Enedis / EDF est un signal radiofréquence.

En 2016, les complices d'Enedis ont essayé de nier le fait que le CPL soit un signal radio, et de me discréditer au passage. "ErwanM" dans ses posts suite à l'article sur « les lanceurs d'alerte bidon » du 14/05/2016, affirmait que le CPL n'était pas un signal radio, et que j'étais incompetent. Voici ma réponse aux experts bidons pro-linky, et aux experts médicaux psychopathes. Les extraits ci-dessous sont viennent d'une norme que j'ai citée, le 9 avril 2018 **à l'Assemblée Nationale lors du colloque sur le compteur Linky**. Les numéros plus bas correspondent aux diapos mais les photos n'ont pas été projetées pour gagner du temps. Lors d'une réunion à Malakoff en 2017, **comme Enedis m'a empêché de donner la référence de la norme**, je l'a donne ici. Ce nouveau procédé de communication représente plusieurs menaces sur le plan du brouillage, et du cyberespionnage, mais ils n'ont pas été pris en compte par l'EGE (Ecole de Guerre Economique), ni par les cabinets d'audit pour cause de conflits d'intérêts. Ils sont liés au lobby des compteurs connectés et a Enedis qui prétend que tout est hypersécurisé. Sauf que même un groupe comme Thalès qui s'occupe de la sécurité de nos institutions a aussi été piraté. J'avais dès 2017 alerté tous les parlementaires et communiqué plusieurs exemples.

Cet article répond aussi aux quelques fausses informations présentes à la page 73 de la revue Capital de janvier 2019, qui affirme que « *le problème c'est qu'il n'en émet pratiquement aucune* » (onde). Bernard Laurans, Directeur Régional d'Enedis Bretagne affirmait sur Radio Bleu Armorique que le Linky n'émet aucune radiofréquence. Il suffit pourtant de lire les normes UIT-R et autres. Nous somme habitués aux fausses informations d'Enedis reprises par la presse dont certaines ont été démenties par la Cour des Comptes et le CSTB. Les télécommunications à courants porteurs en ligne (CPL jusqu'à 80 MHz) influent sur l'utilisation du spectre radio et sur les besoins afférents de protection des services de radiocommunication. Les systèmes CPL fonctionnent par transmission de signaux radiofréquences sur des lignes de puissance utilisées pour la distribution de l'électricité. Ces lignes de puissance n'étant pas conçues pour la transmission de signaux à débit binaire élevé, **les signaux CPL sont susceptibles de brouiller des « services de radiocommunication, et de se propager très loin.**

Les compteurs Linky G3 émettent des trames d'une durée de 140ms chacune **de façon permanente** sur 36 sous porteuses OFDM. Il y a environ 4 à 6 trames de 140 ms par minute (Anses), 35,9 à 90,6 KHz, avec protocole internet IPV6) **superposé sur le réseaux électrique 230 V**. Pour le Linky G1, le spectre permet de visualiser la modulation FSK de façon répétitive sur deux fréquences utilise 2 fréquences, 63,3 et 74 KHz. Les niveaux d'émission maximum (entre 134 et 120 dBµV) sont donnés par la norme EN50065-1 sur le spectre de 35,9 à 90,6 kHz. Les constructeurs Sagemcom, Itron, ZIV et Elster fabriquent des compteurs Linky qui font des mesures par le biais d'un « shunt » (résistance de faible valeur) pour les compteurs monophasés et d'un transformateur de courant pour les compteurs triphasés. D'autres compteurs utilisent des capteurs à effet Hall ou Rogowski.

Les compteurs Linky doivent répondre à la norme MID. ENEDIS a imposé aux constructeurs de passer des « essais d'immunité aux perturbations conduites en mode différentiel avec une gamme de fréquence 2-150kHz » pour respecter la norme EN 61000-4-19, qui fait référence au rapport technique CLC/TR 50579.

14 - Extraits de la norme CPL qui veut dire : « Courant porteur de ligne »

« Les systèmes CPL fonctionnent par transmission de **signaux radio-fréquences** sur des lignes de puissance utilisées pour la distribution de l'électricité. Ces **lignes de puissance n'étant pas conçues pour la transmission de signaux à débit binaire, les signaux CPL sont susceptibles de brouiller des services de radiocommunication.** (Voir référence de la norme ci-dessous)

**- Union Internationale des Télécommunications -- Secteur des Radiocommunications --
Rapport UIT-R SM.2158-3 du 06/2013 -**

15- Norme Union Internationale des Télécommunications (UIT)

Sur les réseaux de distribution d'électricité, lorsque les conducteurs se rapprochent d'une distance très inférieure à la longueur d'onde des signaux CPL, leurs composantes RF en phase peuvent être vues comme des sources principales de rayonnement.

Secteur des Radiocommunications Rapport UIT-R SM.2158-3 du 06/2013

- « Lorsque la longueur d'un réseau d'alimentation électrique est sensiblement égale à la longueur d'onde du signal RF en phase, le câble électrique **peut se comporter comme une bonne antenne.** »

16- Le laboratoire militaire de sécurité des télécommunications du CRESAT

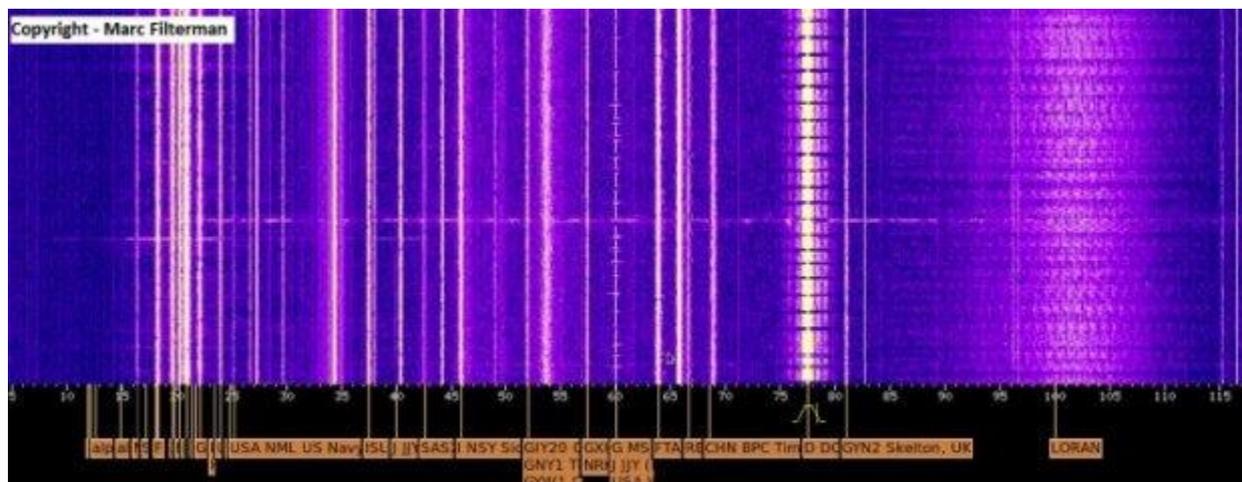
(Centre de Recherche de l'armée, l'ESAT), « s'est intéressé **aux conséquences du rayonnement électromagnétique du CPL** liées à sa propagation au travers du réseau secteur d'un bâtiment, test de 20 m sur 5 m en zone rurale. » Il y a une procédure OTAN pour limiter l'impact du CPL sur les sites militaires, ce que ne va pas vous dire Bernard Lassus, car les lignes électriques peuvent se comporter comme de très BONNE ANTENNES radios perturbatrices.

17- Conclusion du laboratoire.

« La conclusion de cette étude est de souligner qu'en dépit de l'attractivité de la technologie CPL due en particulier à son déploiement simple et rapide, **des risques de perturbations induites ne doivent pas être négligés.** Des équipements radioélectriques au sein même du bâtiment et utilisant la même bande de fréquence **peuvent voir leur fonctionnement altéré.** »

18- (Photo du spectre radio) Qui utilise le spectre LF ?

Le spectre LF de 10 KHz à 115 KHz est occupé par des émetteurs horaires, civils, militaires, marines, radionavigation... « Utilisation de la bande 70-130 kHz (LORAN), voir Recommandation UIT-R M.589-3. (...) 275-415 kHz, voir recommandations UIT-R M.823-3 et UIT-RM.588. » La norme IEC 61000-2-2 spécifie les niveaux maximum d'émissivité, mais elle a été finalisée en 2018. Comment peut-on déployer un système sans finalisé une norme. Voir aussi : conformité par rapport au Code des Postes et des Communications électroniques (Article L32-12). Il y a aussi des radiobalise de détresse qui émettent sur ce spectre ainsi que des sonars.



Enedis compteur Linky-CPL, CEM, Compromission ElectroMagnétique, brouillage du spectre radio - brouillage du spectre radio, Enedis compteur Linky-CPL, CEM, Compromission ElectroMagnétique, brouillage radioélectriques des sites sensibles, civils, militaires et scientifiques

19-Rapport janvier 2017 du ministère de l'environnement, de l'énergie de la mer (page 43).

« Il reste des cas particuliers où les compteurs sont dans des pièces très utilisées et à proximité **immédiate de personnes y stationnant durablement. Typiquement, une chambre d'étudiant de 8 à 10 m²** (il en existe hélas de nombreuses) entrerait dans ce cas de figure. »

« **Des adaptations légères quant à l'installation du compteur devraient dans ces cas être envisagées.** » (Page 43) Cet extrait contredit les affirmations du journaliste de la revue Capital de janvier 2019. Un gamin de 5 ans peut écouter les signaux perturbateurs du Linky avec un simple poste de radio. Malgré les désinformations des journalistes, les GSM ne pouvaient pas eux non plus rendre malade, on sait ce qu'il en est aujourd'hui. Les téléphones portables font augmenter les risques de tumeur du cerveau, malgré ce qu'affirmaient les médecins et experts psychopathes à la solde des opérateurs. L'étude Interphone et d'autres l'ont démontré.

20- Autre extrait du rapport (page 43)

La revue Capital affirme : « En somme écouter Europe 1 sur les grandes ondes expose à plus de rayonnement que de s'endormir avec un compteur Linky sous l'oreiller. » C'est TOTALEMENT FAUX. Si vous habitez dans un immeuble où vous avez plusieurs compteurs Linky de l'autre côté du mur, ils vont tous rayonner, et le CPL se propage sur toutes les installations électriques **de façon permanente**. Un simple récepteur radio permet de capter ces rayonnements. Le rapport ministériel de janvier 2017 précise en plus : « Une panoplie de configurations pourrait permettre **une installation exposant moins les occupants : déplacement du compteur sur une faible distance, changement d'emplacement pour le compteur, protection du compteur par un "écran léger" relié à la terre.** »

21- Le Zigbee du module ERL est dérivé du WiFi

Le Zigbee est un protocole dérivé du Wifi qui utilise la même bande fréquence. M. Trower, est un scientifique, physicien, ex-militaire, et ex-officier du renseignement britannique du MI5 ou MI6. Il déclarait : « Je pense que quiconque **met du WiFi dans une école devrait être emprisonné à vie. Je le pense vraiment. Je pense qu'ils ne sont pas aptes à fouler la surface de cette planète, parce qu'ils ne sont pas informés des recherches.** » Des compteurs équipés de module d'émission ont été redémontés dans un état américain suite à des problèmes sanitaires.

Autres informations sur le CPL, non communiquées lors de mes interventions.

Rapport 04-413 de la NTIA – Potential interference from broadband over power line (BPL) systems to Federal Government Communications at 1.7-80 MHz – Phase 1 Study (**risques de brouillages causés par des systèmes CPL aux FCC** dans la gamme de fréquences 1,7-80 MHz – Etude de phase 1).

Extraits de la norme UIT-R.

P-10 « *Le CPL peut offrir une vitesse de transmission atteignant plusieurs Mbit/s sur les câbles de distribution électrique que l'on trouve habituellement dans tous les bâtiments. Dans le cas du CPL de type Access, ce débit binaire est partagé simultanément entre plusieurs utilisateurs. Etant donné que le CPL utilise le protocole Internet (IP).* »

P33- « *L'Annexe 2.6 contient une analyse de compatibilité qui évalue les brouillages que pourraient causer les effets cumulatifs des sources CPL **aux récepteurs aéroportés.*** »

« *La quantité totale de bruit et de brouillages (produits par les CPL) ne doit donc pas dépasser de plus de 0,5 dB le **bruit total** présent au niveau du récepteur d'ondes décimétriques en l'absence de brouillages provenant des CPL.* »

« *L'augmentation du bruit de fond et des brouillages, par Hz, causés par des rayonnements non désirés des réseaux de transmission par câble, y compris ceux des systèmes CPL, ne doit pas dépasser 0,5 dB ;* »

« Etant donné qu'**ils utilisent une énergie radiofréquences** sur des lignes de transmission non blindées et dissymétriques, **les systèmes CPL émettent inévitablement des rayonnements RF.** Ces rayonnements peuvent causer des brouillages préjudiciables aux communications radioélectriques. »

Le bruit total comprend les bruits environnementaux, cosmiques, les bruits artificiels intentionnels et non intentionnels, mais je ne tiens aucun compte des éruptions solaires. **Même si ces informations déplaisent à Enedis**, il faut savoir que le CPL et ses fréquences harmoniques représentent un risque majeur pour les balises de détresse, les balises de radionavigation comme le "Loran C", les radiophares omnidirectionnels (ADF/NDB), les fréquences de détresse HF, les fréquences de combat réseaux OTAN (15.12 du RR - P35) et autres systèmes.

P-37 « *Les radiocommunications maritimes, au premier rang desquelles figurent **les appels de détresse** et les communications ayant trait à la sécurité, reposent largement sur l'utilisation des bandes d'ondes hectométriques et décimétriques, principalement du fait de leurs conditions particulières de propagation.* »

« *Le secteur maritime utilise également la radionavigation, qui est aussi un service défini par le RR, avec des attributions de bandes de fréquences exclusives.* » C'est pour toutes ces raisons que le CPL est interdit à **proximité, ou dans des sites sensibles**, radios, marines, aéronautiques, ou militaires. **Une question au parlementaires qui liront cet article, j'aimerais savoir comment Enedis a pu déployer un système sans que certaines normes soient finalisées, comme l'IEC 61000-2-2 (information révélée par Canard PC 1er-Trimestre 2018).** La messe est dite et contredit les désinformations, les Fake New d'Enedis et du LNE.

« Les administrations peuvent **interdire aux opérateurs CPL d'utiliser certaines bandes de fréquences** à une certaine distance de stations radioélectriques assujetties à licence pour certains types de services(...) **Une administration a par exemple interdit l'utilisation des CPL dans la bande de fréquences 2,1735-2,1905 MHz (réservée au système mondial de détresse en mer) à moins de 1 km de quelque 110 stations radioélectriques maritimes désignées. Elle a également interdit aux opérateurs CPL d'utiliser la bande 73,0-74,6 MHz (fréquences utilisées par la radioastronomie) à moins de 65 km** d'un observatoire de radioastronomie... »

Certains bâtiments sur ces sites de radioastronomie comme à l'observatoire de Nançay sont blindés avec un grillage relié à la terre, pour diminuer ou bloquer le niveau des signaux radios perturbateurs non essentiels. Le miroir plan mesure 200m par 40m. Le réflecteur miroir sphérique fait 300 m par 35 m de hauteur, résultat, les signaux harmoniques même très faibles peuvent être captés. Ce site intègre plusieurs installations de plusieurs dizaines ou centaines d'antennes qui couvrent plusieurs bandes de fréquences. La plus récente dispose de 2000 antennes.

Afin de vérifier si les systèmes électroniques (comme le Linky) respectent bien les normes en vigueur, encore faut-il qu'elles soient finalisées, ce qui n'est pas le cas comme nous l'avions vu. Les tests de l'émissivité sont faits avec des « récepteurs de mesure » spéciaux qui intègrent les normes CISPR. Les mesures doivent respecter les gabarits des diverses normes en vigueurs. Il existe un problème, **les fréquences harmoniques** qui peuvent se trouver en dehors du spectre utile comme pour beaucoup de systèmes. Dans ce cas nous faisons des mesures en cage de Faraday avec des analyseurs de spectre et/ou du matériel Tempest. Le standard américain exige que des mesures soient faites sur **les signaux utiles jusqu'à la dixième harmoniques**, comme pour le Wifi. Tous les calculateurs y compris les Linky/CPL génèrent des signaux non essentiels. Certains penseront qu'il suffit d'acheter un appareil de mesure qui monte jusqu'à 3 ou 6 GHz, c'est totalement FAUX. Il faut en réalité acheter un matériel de mesure qui monte jusqu'à 25 GHz, donc entre 26 et 28 GHz, pour détecter les signaux perturbateurs. Pour les ordinateurs et calculateurs (comme le Linky), qui génèrent des fréquences jusqu'à 4GHz, la mesure des fréquences harmoniques se fait jusqu'à 20 GHz. Ces matériels sont très coûteux, et peu de monde sait les utiliser. Même chez les spécialistes, les matériels ont tellement de fonctionnalités disponibles, qu'on a parfois du mal à toutes les connaître, car on utilise que les principales. **La généralisation du CPL sur tout le territoire** deviendra un problème par la suite pour plusieurs sites sensibles, civils, militaires, ou scientifiques.

	Spectre	Type d'onde	Fréquence	Longueur d'onde
VLF	Very Low Frequency	ondes myriamétriques	3 kHz - 30 kHz	100 km - 10 km
LF	Low Frequency	ondes kilométriques	30 kHz-300 kHz	10 km à 1 km
MF	Medium Frequency	ondes hectométriques	300 kHz-3 MHz	1000 m - 100 m
HF	High Frequency	ondes décamétriques	3 MHz-30 MHz	100 m - 10 m

Extraits du Rapport du CSTB.

« Dans le respect du gabarit fixé par la norme NF EN 50065-1, le niveau de tension émis en CPL par le compteur est adapté en temps réel aux conditions d'impédance du réseau, que ce soit en amont du compteur, vers le concentrateur, ou en aval vers les charges électriques dans le logement. Les courants électriques CPL qui circulent sur les câbles du réseau sont liés à cette tension d'émission mais aussi aux charges électriques présentes. » Page 28 du dossier de la CRE concernant la TIC : « La transmission des données de la TIC (Télé Information Client) par CPL, qui éviterait la mise en place d'une liaison filaire ou d'un module radio, nécessiterait de mettre en place un filtre dans le compteur, quel que soit la technologie CPL utilisée. Or, actuellement ce type de filtre ne peut pas tenir dans le volume imposé pour le compteur. »

Autres normes.

(Supplementary information on the detrimental threshold levels of interference to radio astronomy observations in Recommendation ITU-R RA.769) (Informations supplémentaires concernant les seuils de **brouillage préjudiciable aux observations de radioastronomie** figurant dans la Recommandation UIT-R RA.769) Ce rapport UIT-R RA.2131 fournit les valeurs équivalentes du champ électrique correspondant aux entrées des Tableaux 4.1 à 4.3. Le service de météorologie par satellite utilisant des détecteurs passifs sont spécifiés dans les recommandations UIT-R RA.769 et UIT-R SA.1029. L'Annexe à la Recommandation UIT-R RA.769 décrit la méthode de calcul de la sensibilité de divers systèmes de radioastronomie actuellement utilisés.

Recommandation UIT-R RA.611 Protection **du service de radioastronomie contre les rayonnements non essentiels** Les radioastronomes relèvent couramment des rapports signal/bruit variant entre -30 et -60 dB en utilisant de longues périodes d'intégration. Les administrations sont instamment priées, dans la mesure du possible, de veiller à éviter les rayonnements **non essentiels** susceptibles de causer des **brouillages au service de radioastronomie** exploité conformément à l'Article 36 (S29) du RR.

IEC 61000-2-2 Edition 2.1 2017-06 - Compatibilité électromagnétique (CEM) –Partie 2-2 : Environnement – Niveaux de compatibilité pour les perturbations conduites à basse fréquence et la transmission des signaux sur les réseaux publics d'alimentation basse tension

INTRODUCTION to Amendment 1 This amendment is related to compatibility levels in the frequency range from 2 kHz to - 150 kHz. It contains :

- compatibility levels for signals from mains communicating systems up to 150 kHz ;
- compatibility levels for non-intentional emissions between 2 kHz and 30 kHz.

A second amendment is expected soon, containing :

- compatibility levels for non-intentional emissions between 30 kHz and 150 kHz.

<https://www.agoravox.fr/tribune-libre/article/linky-le-cpl-est-un-signal-211262>

Un compteur Linky explose, provoque un incendie à Châlette-sur-Loing dans le Loiret et de gros dégâts !

Voici qui va donner du grain à moudre aux détracteurs des compteurs électriques Linky : ce samedi 13 octobre 2018, en fin d'après-midi, l'un d'eux a été à l'origine d'un incendie qui, à Châlette-sur-Loing, a ravagé un pavillon dont les deux occupants, un couple de retraités, sont toutefois sortis indemnes.

Une cause pour le moins inhabituelle, mais accidentelle, confirmée par la police, ce samedi soir. Le mari était devant son ordinateur quand une interruption de courant est intervenue.

"Naturellement, je me suis levé pour aller actionner le commutateur, raconte t-il. C'est alors que j'ai entendu des bruits pétaradants et que le compteur électrique Linky, installé depuis à peine une quinzaine de jours, a explosé et pris feu."

En quelques secondes, le couloir s'est embrasé et les flammes n'ont pas tardé à se propager dans les escaliers puis à l'étage et à la toiture. Alertés par le propriétaire, les sapeurs-pompiers se sont rendus sur les lieux avec notamment une grande échelle et une cellule de compression d'air respirable.

Malgré l'épaisse fumée âcre, ils sont rapidement parvenus à maîtriser l'incendie et à éviter que celui-ci ne se propage aux habitations voisines. Pas plus le propriétaire que son épouse n'ont été blessés.

En revanche, le pavillon a été gravement endommagé et les dégâts devraient s'élever à plusieurs dizaines de milliers d'euros.

Florent Buisson et Michel Rosso pour "La République du Centre" :

https://www.larep.fr/chalette-sur-loing/faits-divers/2018/10/13/un-compteur-linky-explose-et-provoque-un-incendie-a-chalette-sur-loing_13016155.html



L'état italien Condamné à informer la population des risques liés à l'utilisation des téléphones portables ! Et en France ?

Par un jugement du 13 Novembre 2018, publié le 15 janvier 2019, le Tribunal Administratif du Lazio (Rome) a condamné l'Etat italien, l'obligeant à une campagne d'information sur les risques sanitaires liés à l'utilisation des téléphones portables et sans fil. L'Etat italien n'a pas fait Appel de cette décision.

Le Jugement invoque, dans ses motivations, les effets sanitaires provoqués par l'utilisation des téléphones portables et sans fil, et donc les risques à court et long terme sur la santé tels que décrits par la littérature scientifique, notamment sur les jeunes et sur les enfants, ainsi que sur les mesures indispensables à adopter pour leur utilisation. Il insiste également sur les risques environnementaux.

La campagne d'information et d'éducation, objet de la condamnation citée, doit être mise en œuvre dans un délai de six mois à compter de la notification en utilisant les moyens de communication les plus appropriés pour assurer une large diffusion des informations qu'elle contient.

La question du pourquoi de l'omerta française sur le sujet, de la résistance au droit à l'information, que ce soit par les pouvoirs publics ou par des institutions comme l'Education Nationale, se pose de manière encore plus crue au regard de cette décision d'un Tribunal Administratif italien.

Or, de plus en plus de personnes souffrent cruellement de ces effets sanitaires dans un mépris encore très ostensible. Malgré une interdiction des téléphones portables au collège, dont les motivations sont tout sauf sanitaires, l'Education Nationale renforce son développement des technologies sans fil. Les opérateurs ont de plus en plus les mains libres grâce à la déréglementation actuellement en oeuvre. On assiste au développement de la 5G dont les expérimentations se font dans une discrétion coupable, sans aucune étude d'impact sanitaire préalable, malgré les fréquences employées et la généralisation de l'exposition des populations au brouillard électromagnétique.

Il est à rappeler que les avocats de [l'association A.P.P.L.E.](#) - Associazione Per la Prevezione e la Lotta all' Electrosmog - se sont appuyés notamment sur les données de l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) fournies dans le cadre des actions sur le [Phone Gate](#) :

<https://www.change.org/p/en-signant-vous-prot%C3%A9gez-la-sant%C3%A9-de-millions-d-utilisateurs-de-t%C3%A9l%C3%A9phones-portables>

Robin des Toits demande :

- **le maintien de la téléphonie fixe (RTC);**
- **un moratoire quant au déploiement de la 5G;**
- **que le gouvernement prenne ses responsabilités quant à la nécessité d'une réelle information sur les effets sanitaires des technologies sans fil et des codes de bonne utilisation liés à ces appareils, donc de ne pas être acteur d'une crise sanitaire d'importance qui pointe déjà le bout de son nez ;**
- **qu'il oblige à la transparence quant aux spécificités des appareils mis sur le marché.**

Linky : la délibération de LOUBAUT est valable : la Préfecture n'a pas réagi...

- **14 NOV. 2018 PAR RAMÓN BORDALLO BLOG : LE BLOG DE RAMÓN BORDALLO**

La Préfecture de l'Ariège a laissé passer le délai de deux mois pour contester la délibération du 22 juin 2018. Cette délibération pour la liberté de choix quant au compteur électrique est donc valable. Explications et documents.

Le conseil municipal de Loubaut a pris (encore une fois) une délibération pour la liberté de choix concernant le compteur électrique. Sans interdire le compteur linky, il interdit à toute entreprise d'ignorer l'article premier de la Constitution qui veut que la République assure l'égalité de tous devant la loi. Et donc que les personnes qui ont leur compteur à l'extérieur de la maison aient les mêmes droits que celles qui ont le compteur à l'intérieur. Il faut que tous puissent garder leur compteur actuel, qui fonctionne très bien.

La Préfète avait fait une requête gracieuse pour demander au conseil municipal de retirer cette délibération, qu'elle estimait illégale. En tant que maire, j'ai répondu avec des arguments qui semblent avoir fait mouche. Notamment le fait que de très nombreux compteurs linky sont installés de manière tout à fait hors normes : beaucoup de ces compteurs linky sont posés sur des panneaux inflammables, notamment des panneaux en bois. Cela est illégal car le Règlement Sanitaire Départemental de l'Ariège en vigueur depuis l'Arrêté préfectoral du 1^{er} Octobre 1979, modifié par les arrêtés préfectoraux des 1^{er} Décembre 1981, 10 novembre 1983, 17 janvier 1984, 4 octobre 1984 et 17 décembre 1984 précise : **"Les modifications conduisant au remplacement ou au renforcement des circuits d'alimentation électrique doivent être conformes aux normes NF C 14100 et C 15100. En cas de nécessité, l'autorité sanitaire peut prescrire la mise aux normes des installations"**.

À l'attention des maires qui veulent prendre un arrêté ou une délibération dans ce genre : il est important de rappeler dès le début que des installations non conformes ont été faites sur le département. À partir du moment où le maire le signale à la Préfecture, c'est à cette dernière de réagir et d'imposer à Enedis et ses sous-traitants la mise en conformité des installations. Et en attendant, de suspendre, d'interdire, etc.

Le maire (et le Préfet) doit respecter et faire respecter le code général des collectivités territoriales. Il est certain qu'en Ariège, ces normes ne sont pas toujours respectées : de nombreuses photos le prouvent. Ce sont donc les services de la Préfecture qui prennent la responsabilité de laisser faire quelque chose d'illégal par Enedis et ses sous-traitants. Avec le risque d'incendie précisé de façon fugace par l'organisme Promotelec.

Bien sûr, tout n'est pas réglé pour autant car Enedis va continuer à installer cette "saloperie vert caca d'oie" comme certains la nomment. Mais les citoyens peuvent intervenir auprès de leurs élus en leur montrant la délibération et l'argumentation, qui doit être améliorée mais qui limite les dégâts causés par Enedis.

Quand je pense que Erdf avait une excellente image de marque à l'époque où elle était un service public ! Quel gâchis ! J'ai une pensée forte pour les salariés de Enedis pour lesquels j'ai énormément d'estime et qui se trouvent embringués dans cette ignominie.

À l'attention des maires qui veulent prendre un arrêté ou une délibération dans ce genre : il est important de rappeler dès le début que des installations non conformes ont été faites sur le département. À partir du moment où le maire le signale à la Préfecture, c'est à cette dernière de réagir et d'imposer à Enedis et ses sous-traitants la mise en conformité des installations. Et en attendant, de suspendre, d'interdire, etc.

Délibération de Loubaut en date du 22 juin 2018, requête de la Préfecture de l'Ariège et réponse argumentée. (pdf, 1 B)

**Bien à vous - Guillaume Président fondateur
STOP VAR LINKY SUD SAINTE BAUME & PROVENCE VERTE
Collectif Stop Var Linky - Association loi 1901**